



CCN 51 : EXECUTION PROGRAMMEE

LE 2 DECEMBRE 2012

Depuis quelques années, la Fédération des Etablissements Hospitaliers et de l'Aide à la Personne (FEHAP) tente de négocier avec les différents syndicats de la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS) une réforme de la CCN 51 afin de palier aux insuffisances budgétaires des établissements.

Or, fait inédit, le 28 août dernier, la FEHAP met fin brutalement aux négociations alors que l'ensemble des organisations syndicales refuse de signer les ultimes propositions patronales. La FEHAP prend alors une décision unilatérale en annonçant qu'elle va recourir à une recommandation patronale qui s'appliquera dès le 2 décembre 2012 ! Elle échappe ainsi à la négociation avec les différents partenaires sociaux. C'est au bon vouloir des patrons, qui décident ce qu'ils veulent quand ils veulent. Elle peut également remettre en cause cette recommandation à n'importe quel moment !

MAIS ENCORE ? ...

La recommandation reprend à l'identique les dispositions de la CCN 51 sauf pour 15 points qui sont résolument mis à mal. Ils concernent respectivement :

le déroulement de carrière, la majoration spécifique des cadres, la reprise de l'expérience professionnelle, la promotion professionnelle, la récupération des jours fériés, les allocations de départ à la retraite, l'indemnité de licenciement, le paiement des remplacements, les attributions du délégué du personnel, la procédure disciplinaire, l'information des délégués du personnel en cas de licenciement pour motif économique, le cumul des heures supplémentaires, les collèges électoraux, la prime décentralisée, l'intégration des nouveaux métiers.



(voir tableau explicatif)

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

Une décision unilatérale ne pouvant pas remplacer un accord de substitution, les salariés présents au 1^{er} décembre 2011 et eux seuls, pourront faire valoir le maintien de leurs avantages acquis. **Dans un même établissement des salariés exerçant la même fonction ne bénéficieront pas du même régime.** On peut s'imaginer le climat malsain qui va planer sur les boîtes... Diviser pour mieux régner... ?

Il en va de même quant à la mobilité des travailleurs de la BASS. La reprise de l'expérience professionnelle à l'embauche est revue considérablement à la baisse (entre -60% et -80%).

Cette mesure pousse les salariés à l'enkystement chez leur employeur ; ils réfléchiront à deux fois avant de quitter un poste. A terme, nous pouvons craindre un vieillissement des équipes et des pratiques.

Il ne s'agit là que de deux exemples afin de bien cerner et comprendre les effets pervers de cette recommandation patronale.

AUJOURD'HUI LUI... DEMAIN TOI ?

Vers une révision de la CCN 66...

La fédération des employeurs a présenté une « refonte des classifications » de la CCN 66. Elle prône une rémunération plus individualisée, **poussant ainsi les salariés à entrer dans une logique de compétition**, introduit une prime au mérite « jusqu'à 7% du salaire global », la suppression des annexes à la convention relative aux congés trimestriels, aux transferts, à la majoration familiale ou la prime d'internat notamment.

Dans son plan d'action triennal, le premier des syndicats patronaux de la CCN 66, le Syneas en sa qualité de syndicat employeur, est « *convaincu de la nécessité d'un environnement conventionnel unique. Il en promeut la réalisation au sein de l'Unifed* ».

Il confirme donc bien le travail entrepris par les syndicats patronaux de la BASS, d'élaboration **d'une convention unique pour l'ensemble du secteur.**



QUI SEME LA MISERE, RECOLTE LE COLERE



C'est maintenant qu'il nous faut agir ! Et ensemble ! Force est de constater une fois de plus que nous n'aurons que ce que nous saurons prendre ; la survie de la CCN 51 en dépend... et également celle de sa petite sœur, la CCN 66, à moyen terme. Face à la décision unilatérale de la FEHAP à recourir à une recommandation patronale, **il devient urgent de nous organiser, d'informer et de résister. Nos établissements ne sont pas des entreprises et leurs usagers ne sont pas des kleenex !**

LA SANTE N'A PAS DE PRIX ! LE SOCIAL N'EST PAS A VENDRE !

TOUS ET TOUTES EN GREVE POUR LA DEFENSE DE NOS CONVENTIONS

La CNT secteur social du gard et SUD santé-sociaux du gard appellent l'ensemble du personnel à se mobiliser et à se mettre en grève le lundi 15 octobre 2012 (merci pour celles et ceux qui le souhaitent de prendre contact avec nos organisations syndicales respectives). Selon l'état de cette première mobilisation, une action le 31 octobre 2012 (date anniversaire de la CCN 51) serait envisagée.

Contacts :

CNT : Cnt.nimes@cnt-f.org (Tel : 0950076088) **SUD :** sudsantesociaux30@gmail.com (Tel : 0695238745)